# LE DRAME DE LYON

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

### La maison du silence

**Que disait-on du drame à la maison Gillet ?**

L'immense portail de fer de la propriété est ouvert : deux battants, 161, rue de Bourgogne, à l'angle du Chemin des Contrebandiers.

A droite, la demeure du concierge. Par une large allée, au milieu d'arbres imposants on accède à la maison de campagne, un vaste immeuble et non une modeste villa.

On frappe. Nul ne répond. On appelle. On crie. Silence. Cependant, la maison n'est pas vide : un filet de fumée indique une présence humaine. Mais nul ici ne tient à être dérangé. N'aurait-on pas encore mis au point la version officielle du drame ?

### La victime inculpée

L'instruction de cette affaire doit nous réserver de savoureuses surprises. Voici la première.

A la suite de son chevaleresque récit, Louis Seux a été inculpé de violation de domicile et de coups et blessures (il s'est débattu en effet sous l'étreinte du valet de chambre et celle du jardinier).

Quant au jeune Eugène Gabert, qui tira le coup de carabine, il est également inculpé de coups et blessures et a été laissé en liberté provisoire.

Ce sont là les seules poursuites que l'on ait cru devoir engager actuellement.

## Ce que dit "l'Echo du Nord"

A propos de ce drame, l'« Echo du Nord » a publié hier soir, la note que voici :

« Le « Réveil du Nord » a publié ce matin un récit tout à fait fantaisiste d'ailleurs, d'un pénible drame qui frappe une famille honorablement connue à Lyon.

Nous avons été les premiers, dans la presse régionale, à faire connaître l'événement, mais si la famille Gillet est connue dans le Nord, en dehors de ses alliances de famille, c'est cause sa grande sollicitude pour nos malheureux concitoyens pendant la guerre. De nombreux réfugiés ont conservé le souvenir ému de l'accueil qui leur fut fait à Lyon, dans les hôpitaux et les organisations de secours fondés par la famille Gillet.

Pour être complets, ajoutons qu'il si la famille Charles Gillet a des liens de parenté avec certains membres de la famille Motte, de Roubaix, elle n'est nullement parente avec aucun membre de la famille Dubar, de Lille.

Si notre désir d'exactitude nous oblige à rétablir les faits volontairement truqués avec la plus évidente mauvaise foi, nous ajouterons que ce ne peut être qu'un honneur d'appartenir à une famille qui s'est dévouée corps et biens pour aider nos concitoyens dans la misère. »

## La revision des retraites devant la Chambre

Paris, 13. — La Chambre a consacré sa séance de vendredi après-midi à la discussion des interpellations Voilin, Tranchand, Walter sur les retards apportés au paiement de l'augmentation des retraites des fonctionnaires prévus par la loi du 24 Avril 1924.

M. VOILIN signale la situation pénible des vieux ouvriers retraités.

M. TRANCHAND proteste parce que sur 320.000 dossiers il n'y avait au 1er septembre, c'est-à-dire 17 mois après le vote de la loi que 50.000 titres remis. En particulier sur 70.000 dossiers en instance au ministère de l'Instruction Publique 16.000 seulement ont été envoyés aux Finances pour règlement.

M. WALTER apporte les doléances des retraités d'Alsace-Lorraine. Le Ministre de l'Instruction publique répond brièvement aux interpellateurs il promet que la révision des pensions sera terminée en mars 1926.

On entend ensuite M. Vaillant-Couturier, député communiste, qui plaide la cause des soldats de la classe 1924 en train de faire du « rabiot ».

M. Daladier annonce qu'grâce à une mesure prise par M. PAINLEVE, tout jeune soldat frappé ainsi, a le droit d'appel direct au Ministre et qu'il usera de son pouvoir.

L'incident clos, la Chambre avant de lever la séance décide de siéger mardi pour la discussion des projets financiers.

## Une hausse du franc

**Une détente s'est manifestée hier en faveur de notre franc.**

La livre et le dollar, qui avaient eu pour cours de clôture jeudi 121.55 et 25.09 ont été cotés, vendredi en clôture également à 119.75 et 24.53. On enregistra même pendant la journée les cours de 118.50 et 24.49.

A ce sujet, l'« Agence Havas » publie la note officieuse que voici :

« L'impression de détente qui s'est manifestée dans les milieux politiques, à la suite de l'accord intervenu entre le gouvernement et la commission des finances de la Chambre, n'a fait que s'accentuer depuis hier. Le fléchissement notable qui s'est manifesté vendredi matin, dans les cours des changes, en faveur du franc, est considéré comme le signe le plus caractéristique de l'impression favorable qu'a produite, dans les milieux intéressés, la perspective d'un vote prochain.

D'après les déclarations de personnalités qualifiées, on estime d'une façon générale, que la hausse du franc est d'autant plus significative qu'elle s'est produite spontanément et en dehors de toute action gouvernementale sur le marché ».

**Chapeaux Abbaye** 2, rue Esquermoise — LILLE —

### LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Couvert, très nuageux, faibles pluies ou neige, vent est. Température plutôt en hausse.

## On a voulu faire sauter le Palais de Justice de Bruxelles

**Trois grosses bombes ont été déposées au Palais de Justice de Bruxelles par des inconnus.**

**Elles ont été enlevées à temps par la police.**

## Le premier Congrès de l'alliance des foires françaises

### IL SE TIENDRA LE 15 NOVEMBRE A DIJON

On sait qu'une alliance des Foires françaises s'est constituée, définitivement, le 20 octobre, à Paris.

Des statuts et un règlement général ont été élaborés et adoptés par les Comités des Foires d'Angers, Bordeaux, Caen, Dijon, Dunkerque, Fiers, Lille, Marseille, Niort, Orléans, Paris, Rennes et Tours.

La Foire de Lyon, dont le Comité de Direction devait se réunir le 26 octobre, a réservé son adhésion.

Aux termes de l'article 19 du règlement général, il est tenu chaque année un Congrès des membre de « L'Alliance des Foires françaises ». D'un commun accord, il a été décidé que ce Congrès se tiendrait en 1925 à Dijon, à l'occasion de la 3me Foire Gastronomique de cette ville.

C'est le 15 novembre, que s'ouvrira le dit Congrès, sous la présidence de M. Daniel-Vincent, ministre du Commerce. Toutes les foires précitées, y compris celle de Lyon, doivent y être représentées.

L'assemblée procédera à l'élection d'un Comité de Direction nommé pour un an et dont les membres sont rééligibles.

De importantes questions dont dépend l'avenir des Foires françaises figurent à l'ordre du jour du Congrès, notamment celle de la réglementation des Foires commerciales.

On se souvient qu'un projet de loi concernant cette réglementation allait être déposé sur le bureau de la Chambre, par M. Chaumet, au moment même où celui-ci dut abandonner le portefeuille du Commerce. Le projet ministériel prétendait dénier à certaines villes le droit d'organiser des Foires internationales.

M. Daniel Vincent qui a succédé à M. Chaumet voudra-t-il reprendre, à son compte, le projet de son prédécesseur ?

Nous ne le pensons pas. En tous cas, le Congrès annuel de l'Alliance aura pour principal objectif de convaincre le Ministre des graves dangers que ferait courir aux Foires françaises et à la prospérité économique du pays, le vote d'une proposition fondée sur l'arbitraire et sur la méconnaissance des droits acquis.

Tout permet de croire que M. Daniel Vincent se rallera aux vues des représentants autorisés de nos Grandes Foires de France.

## Les habitations à bon marché

### UNE RÉUNION IMPORTANTE DE L'OFFICE DÉPARTEMENTAL DU NORD

Les membres de l'office départemental des maisons à bon marché ont tenu hier à une heure, à la Préfecture, une réunion, sous la présidence de M. Davaine, sénateur, étaient présents : MM. Scrive-Loyer, vice-président ; Me Dewasmes, ordonnateur ; Couteaux, député, secrétaire général, etc... Le président se félicite d'abord de la participation au ministère de Daniel-Vincent, puis il annonce que M. Mertin a été désigné par le Conseil Général du Nord, pour le représenter à l'office en remplacement de M. Félix Coquelle, démissionnaire. Plusieurs questions sont examinées.

Le Conseil d'Arrondissement de Lille a renouvelé un vœu tendant à ce que l'Office départemental étudie un projet de maison comportant deux pièces au rez-de-chaussée et deux pièces à l'étage et susceptible d'être réalisé pour un prix modique, afin de permettre l'accession à la petite propriété aux ouvriers des communes rurales.

Tous les organismes et sociétés qui mettent en instance des projets en règlent les dispositions suivant les coutumes locales, les besoins et les goûts des occupeurs. Ces dispositions varient suivant l'emplacement, son orientation, son étendue, la nature du sous-sol, etc... Il est concevable dans ces conditions que l'établissement d'un type unique n'offrirait pas d'utilité réelle. Il existe sur tous les points du département des maisons de toute importance et de tout style dont peuvent s'inspirer les intéressés pour leur conception et leur vue particulières.

A propos du groupe d'habitations à bon marché des rues Ingres et rue des Champs, à Tourcoing, M. Lauridan, saisit l'Office d'une réclamation des attributaires des 13 maisons à bon marché construites au moyen de prêts consentis par l'Union départementale des Sociétés de Secours Mutuels. Cette réclamation est envoyée à l'Union départementale, quoique d'après les premiers renseignements recueillis les intéressés auraient désigné eux-même leur architecte et leur entrepreneur et que l'Union départementale n'interviendrait que pour le paiement des mémoires.

Plusieurs projets sont également étudiés : utilité des travaux de voiries à effectuer à MARQUETTE ; le paiement de subsides par les communes du canton de CONDE, à la Société la « Maison Familiale » du canton de Condé ; le projet de construction de 20 maisons, pour location simple, à BUAY-SUR-ESCAUT ; un projet de construction de 30 maisons d'une valeur totale de 750.000 fr. soumis par la « Prévoyance d'ANNŒULIN » qui ayant obtenu des prêts à taux réduits de l'Etat, sollicite le paiement du prêt départemental dévolu par le Conseil municipal. Lecture est ensuite donnée des comptes arrêtés au 31 décembre 1924 de la Caisse générale de Prêts hypothécaires de l'Union départementale mutualiste, qui a entrepris la construction de 60 maisons qui seront terminées incessamment. Le programme de 1926 comprendra environ 200 maisons.

Ces résultats acquis en fort peu de temps, entraînent avec eux un renouvellement important des facultés de réalisation de la Caisse des prêts Mutualiste. Ils montrent le développement que peuvent atteindre les opérations permises par les avances de l'Office. Ces avances ouvrent devant les initiatives des dirigeants de l'organisme à la tête desquels se place M. Georges Petit, administrateur de l'Office, des possibilités éventuelles considérables dont profitera l'œuvre du logement.

## Pour une République en Espagne

### UN COMPLOT A ÉTÉ DÉCOUVERT ET IL Y EUT DES ARRESTATIONS

Une dépêche de Madrid précise qu'à la suite de la découverte du complot dirigé contre le Directoire deux généraux, quatre colonels, quatre commandants et plusieurs officiers subalternes, ainsi que quinze sous-officiers, ont été arrêtés et incarcérés.

Si le mouvement avait réussi, ajoute la dépêche, la République devait être proclamée.

## VICTOIRE SOCIALISTE AUX ÉLECTIONS BELGES

Voici les résultats complets des élections provinciales belges :

Les catholiques obtiennent 319 sièges, ils en perdent donc 16 ; les socialistes 245, soit un gain de 34 sièges ; les libéraux 107, soit une perte de 28 sièges ; les frontistes 14, soit un gain de 12 sièges ; les communistes enregistrent un gain net de 8 sièges.

Il y a en outre 3 indépendants.

D'après ces chiffres, les socialistes devraient avoir deux sénateurs de plus. Ces résultats témoignent donc d'une orientation à gauche.

A. Marchandier LILLE 41 Rue St Pierre St Paul. **TSF** Catalogue E illustré franco d'fco

Prix spéciaux aux Membres des Clubs T. S. F.

**Spécialités Pival - Accus Nord**

Condensateurs Square-Law ; le plus beau choix de Haut-Parleurs, et Fournitures Générales pour l'Electricité. 10719

## A la Cour d'Appel de Douai

### UN ECHO DU PROCES DES CAGOULES

La femme Delbart, de la bande des Cagoules, poursuivie pour vol d'une fourrure dans la salle des Assises, avait été condamnée par le tribunal correctionnel de Douai à quatre mois de prison.

Sur appel, la Cour a acquitté la femme Delbart.

### UNE JEUNE CHAUFFARDE ECOPE

On sait dans quelles circonstances l'auto pilotée par Mlle Germaine Tillie, fille du notaire de Steenbecque, était entrée en collision avec la voiture où se trouvaient MM. Bailleux et Sauwenne, de Lille.

Sur appel, la Cour a confirmé le jugement d'Hazebrouck qui avait condamné Mlle Tillie à 100 et 5 francs d'amende, en fixant les dommages-intérêts à 3.500 francs pour M. Bailleux et 6.000 francs pour M. Sauwenne.

La Cour a en outre déclaré la demande de M. Bailleux irrecevable.

### LE MOULIN FANTOME DE DOMPIERRE

Paul Lepretre, ex-agent administratif de la Commission cantonale d'Avesnes-Sud, était aussi propriétaire du Moulin de Dompierre, ce qui est une façon de parler, car le moulin n'existait plus depuis 34 ans.

Le fonctionnaire profita de sa situation pour attribuer à sa propriété une valeur fantaisiste et pour présenter une fausse déclaration de dommages de guerre.

Il fut condamné à Avesnes à quatre mois de prison avec sursis, 2.000 francs d'amende, déchéance de 50 % sur ses droits à dommages ; restitution de 6.500 francs et à deux insertions de 300 francs chacune.

Sur appel, l'affaire est revenue hier devant la 4e Chambre présidée par M. Wagin.

L'Etat, partie civile, étant représentée par Me de Lauwereyns ; Leprette étant défendu par Me Allard, bâtonnier du barreau de Douai.

Après les plaidoiries et un sévère réquisitoire de M. l'Avocat Général Deransart, la Cour a mis l'affaire en délibéré.

### LA TENTATIVE D'ASSASSINAT D'ARMEE

La Cour d'Appel de Douai vient de juger à nouveau cette affaire.

Rappelons brièvement les faits : Le 5 mai 1925, un ouvrier agricole, Louis Carton, 20 ans, s'introduisait à 3 heures du matin dans la maison de veuve Provost, à Armée. Il portait à cette femme plusieurs coups de couteau, mais les cris de la victime l'obligèrent à prendre la fuite avant qu'il ait réussi à s'emparer de l'argent qu'il convoitait. Arrêté le lendemain, Carton déclara qu'il avait voulu se procurer de l'argent pour partir au régiment.

L'affaire fut correctionnalisée et appelée au Tribunal d'Hazebrouck qui condamna le coupable à 4 ans de prison et 50 francs d'amende.

En appel, Carton est condamné à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour.

## LE DRAME D'HARDELOT

On croit savoir que c'est le mercredi 16 décembre que se dérouleront devant le tribunal correctionnel de Boulogne, les débats de la tragique noyade d'Hardelot où sont inculpés le père De la Porte, et M. Leclercq-Dupire, industriel à Wattrelos, ce dernier civilement responsable.

## PERMISSIONS AGRICOLES

Des députés ont déposé une proposition de loi tendant à réglementer l'octroi des permissions agricoles. Deux permissions supplémentaires de quinze jours chacune seraient accordées annuellement à tout soldat qui exerce, au moment de son incorporation, la profession de cultivateur.

En outre, les militaires agriculteurs en service au Maroc et en Syrie, ou en occupation en Rhénanie seraient libérées un mois plus tôt.

### SITES ET MONUMENTS DU NORD

Les membres du Comité départemental des Sites et Monuments du Touring-Club de France se sont réunis à la Préfecture du Nord, hier, à 17 heures, sous la présidence de M. Scrive-Loyer.

On a envisagé la possibilité du classement des sites, parc de châteaux, bois et jardins et entr'autres celle du château de la Haye d'Esquermes. Le Comité a appris avec satisfaction le classement de la Porte Notre Dame à Cambrai, classement obtenu sur sa demande.

# DERNIERE HEURE

## Les projets financiers

### L'AMORTISSEMENT DES OBLIGATIONS REMISES AUX SINISTRÉS

MM. Delesalle, Gounet, Macarez, Jourdain et Vaseaux, députés, ont déposé l'amendement suivant au projet financier.

L'article 6 (ancien 3) est complété par l'alinéa suivant :

Seront assimilés aux rentes sur l'Etat français, ci-dessus désignées :

1° Les titres d'indemnités sur dommages de guerre, dans les conditions de limite fixée par la loi du 28 février 1925, article 18 ;

2° Les obligations décennales, sexennales et trentenaires, aliénables ou inaliénables délivrées aux sinistrés en paiement de leurs dommages de guerre.

Dans l'exposé des motifs, les auteurs de l'amendement s'expriment ainsi :

Il est raisonnable d'amortir les obligations à court terme, décennales, sexennales, trentenaires, avant même les rentes perpétuelles et cela est d'autant plus équitable que ces titres à terme ont constitué un emprunt forcé pour le sinistré qui a dû les accepter en paiement.

## Des motions socialistes contre l'évasion des capitaux

Vincent Auriol a informé le groupe S.F.I.O. du dépôt sur le bureau de la Chambre de trois propositions de résolution ayant pour objet d'empêcher l'évasion des capitaux qui auraient tendance à s'accentuer dans les circonstances actuelles. Ces motions inviteraient notamment le Gouvernement à demander au Conseil de la Société des Nations d'envisager à nouveau, avec sa section financière, la répression internationale des fraudes fiscales et le contrôle international des banques.

Ces propositions de résolution pourraient venir en discussion à la fin d'une des prochaines séances de la Chambre.

### MORT DES DEUX VICTIMES DE L'EXPLOSION DU « NÉRÉIDE »

A la suite de l'explosion à bord du sous-marin « Néréide », on a à déplorer la mort des quartiers-maîtres Lamboley et Noudal.

## EN DEUX LIGNES

Paris. — M. Etienne Bourges, de l'Académie Goncourt, décède jeudi soir.

— Total enchères vente énorines courses prince Aga Khan, égal à 1.744.500 francs.

— 49 plaintes représentant 2.450 000 fr. déposées contre agent affaires G. Labray, Fg St-Martin.

— M. André Hesse, ex-ministre élu près comm. législation civile et criminelle.

— M. Raget, de Chesley (Aube) élu membre libre Académie Inscript. et Belles Lettres.

Marseille. — Le général Sarrail attendu aujourd. à midi à bord du « Sphinx ».

Bar-le-Duc. — Volant d'un concasseur casse et éclat tua M. Baton, 51 ans, cultivateur.

Charleroi. — Un communiste français arrêté pour sabotage dans verrerie. Préjudice : 130 000 francs.

Londres. — On croit savoir que l'évacuat. britan. Cologne commence 1er décembre.

Sofia. — M. Madjaroff, maire assassiné par employé municipal révoqué. Coupable se suicida.

Rome. — On assure que M. Mussolini n'ira pas à Londres pour signature traité Locarno.

**ROUBAIX**

BUREAUX 20, Grande Place. Téléph. 0-51

DÉPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

### UNE DISCUSSION FAIT DÉCOUVRIR UN VOL

M. Vanhoele Constant, 52 ans, apprêteur dans une usine de la ville et habitant en baraquement, au n. 50, trompant la surveillance de son contremaître, dérobait, depuis quelque temps déjà des morceaux de tissus même des coupons de toile. Il faisait commerce du produit de ses vols, qu'il débitait dans son entourage.

Cette pratique lui faisait des bénéfices et l'affaire aurait duré longtemps sans une dénonciation assez inattendue.

M. Vanhoele Constant, avait pour voisine, au baraquement n. 33, une jeune femme, Bouquet Elise, ménagère, âgée de 20 ans, qui l'honorait de sa clientèle. Mme Bouquet n'ignorait pas la provenance des coupons vendus par Vanhoele et il semble certain qu'en lui en achetant une importante quantité elle réalisait de beaux bénéfices.

Avant-hier, M. Vanhoele et Mme Bouquet se prirent de querelle. Une discussion s'éleva au cours de laquelle des injures furent proférées, si blessantes pour Mme Bouquet qu'elle décida de se venger. Et elle s'en vint, au commissariat de police du 3e arrondissement, accusant Vanhoele de vol.

A l'appui de son accusation, elle fournissait 13 coupons de tissus « toile » enfermés dans une malle et achetés par elle, à vil prix évidemment, à Vanhoele.

Cette accusation formelle et la preuve du vol étant évidente, M. Malot perquisitionna chez le voleur. Il découvrit 18 autres morceaux de tissus, 2 robes, une culotte et un jupon de femme, confectionnés avec des morceaux dérobés.

Le montant du vol est d'environ 600 francs.

Vanhoele a reconnu les faits. Il a été mis en état d'arrestation. Il sera déféré au Parquet. Quant à Mme Bouquet Elise, qui certainement ne s'y attendait pas, elle a été inculpée de recel. En raison de sa situation de famille, elle a été laissé en liberté provisoire.

**MONSIEUR !... MONSIEUR !...** Vous ne devez pas oublier que c'est Lundi Prochain 16 Novembre, que BOKA inaugure, rue Grande-Chaussée, 42-44, son magasin spécial de **Chemiserie** et **Bonneterie** pour **Hommes**. Ne manquez pas de consulter demain, dans ce journal, l'annonce des articles sacrifiés qui seront mis en vente à l'occasion de cet événement. 9292

### AU PARQUET

#### L'ESCROQUERIE DU BUREAU DE POSTE DE WATTRELOS

L'employé des P. T. T. Lavallez, qui est inculpé de l'escroquerie de 41.000 francs commis au bureau de poste de Wattrelos, avec un mandat falsifié a été interrogé à nouveau par M. Thermes, juge d'instruction, chargé de cette affaire.

L'inculpé persiste à nier et déclare que c'est contraint par la violence qu'il a été appelé à passer des aveux aux inspecteurs de la Brigade Mobile qui l'ont interrogé en premier lieu.

Confronté avec l'un des inspecteurs qui a procédé à l'arrestation, l'inculpé maintient ses déclarations qui sont complètement démenties par le témoin.

A la fin de cet interrogatoire, l'employé des P. T. T. a demandé à être confronté avec les personnes qui l'accusent.

### *L'affaire d'avortement de Marcq-en-Barœul*

#### L'UN DES TEMOINS S'EST LIVRÉ A DES VIOLENCES SUR L'INCULPÉ

M. Dufayet, juge d'instruction, poursuit activement l'instruction de l'affaire d'avortement de Marcq-en-Barœul, dans laquelle se trouve inculpé le Polonais Fundt.

Au cours de la confrontation qui eut lieu hier entre l'inculpé et plusieurs polonaises l'une de celles-ci, Marie Powrozlich, 18 ans, pour laquelle Fundt avait dit des choses désagréables, se rua sur le faiseur d'anges et lui porta un coup de poing à la figure.

Un gendarme intervint aussitôt et Marie Pawozlick fut aussitôt mise en état d'arrestation et écrouée à la maison d'arrêt pour coups et violences.

VOIR REFERENCES BLANCO EN DERNIÈRE PAGE

### TOUJOURS TROP VITE

Pour excès de vitesse des contraventions ont été relevées contre les automobilistes ci-dessous :

V... Armand, 31 ans, chauffeur d'autos, rue du Sartel, à Wattrelos.

D... Julien, négociant en laines, rue Leverrier, à Tourcoing.

K... Victor, 25 ans, chocolatier, rue du Calvaire, Tourcoing.

D... Jean, 24 ans, industriel à Roubaix, boulevard de Reims.

### UNE AFFAIRE DE COUPS

Le 13 courant, M. Vanstenkiste Julien, 47 ans, manœuvre de fonderie, demeurant rue du Fresnoy, 71 bis, au 2e étage, déposait une plainte pour coups contre son voisin du 1er étage, M. Desmettre Emile, 24 ans, ouvrier menuisier. Ce dernier, au cours d'une discussion, malmenait fort M. Vanstenkiste.

A la suite d'une enquête menée par M. Malot, commissaire de police du 3e arrondissement, ce magistrat a rédigé un procès-verbal contre M. Desmettre. Ce document sera transmis au Parquet de Lille, qui ordonnera, s'il y a lieu, des poursuites correctionnelles.

LE TIP remplace le Beurre

*Mesdames,*

**Venez demain au Marché de Roubaix,**

**LE TIP vous fera des CADEAUX.**

**Dans sa réclame, il vous indiquera comment vous pouvez obtenir un kilo de margarine supérieure avec un rabais de 1 fr. 75.**

### EXPOSITION D'AVICULTURE

La 5e exposition d'aviculture organisée par la société « Les Amis de la Basse-Cour » de Roubaix-Tourcoing, ouvre ses portes au public aujourd'hui samedi à 14 heures. Elle est tous à fait réussie, nous avons pu en juger.

Dans la jolie salle des fêtes de l'Hospice, fort bien décorée, près de 1.000 coqs, poules, pigeons et lapins, se disputent les prix. Tous ces jolis animaux, très bien soignés et présentés par leurs éleveurs, sont le résultat fructueux d'un élevage tenace et méthodique.

La société « Les Amis de la Basse-Cour » a beaucoup contribué aux bons résultats obtenus par ses conférences et réunions mensuelles, les visites d'élevages et les conseils autorisés donnés aux membres.

L'exposition sera ouverte au public aujourd'hui de 14 à 18 heures et dimanche de 9 à 18 heures. Entrée 1 fr.

### CERCLE DES STÉNOGRAPHES

Un cours de danses est ouvert pour tous les sténographes et dactylographes.

Se faire inscrire samedi 14, de 7 h. 30 à 8 h. 30 dimanche 15, de 10 h. à midi et lundi 16 novembre, de 7 h. 30 à 8 h. 30, 8, rue du Grand Chemin à Roubaix.

Les cours auront lieu dans l'une des grandes salles du Club des Sports Modernes (entrée particulière).

**A L'OPTOMÈTRE**

Maison recommandée par MM. les Drs Oculistes

**ATELIER ELECTRIQUE MODERNE**

**permettant l'exécution rapide des ordonnances et des réparations**

**JOSÉ-FRIBOURG, Opticien-Spécialiste**

ROUBAIX — Grande-Rue, 18 bis — ROUBAIX

LUNETTERIE — OPTIQUE GÉNÉRALE

Tous les verres, tous les systèmes perfectionnés

— Téléphone : 21.62 —

### CERCLE SYMPHONIQUE DELEZENNE

Dimanche 15 courant à 9 heures précises, répétition générale.

### PHILHARMONIQUE DU JEAN GHISLAIN

Ce soir à 20 heures 30, répétition générale. Programme de Sainte-Cécile.

Si vous avez quelquechose { à vendre / à acheter / à échanger

Annoncez-le ici : toute la région du Nord le saura le lendemain.... parce que le Réveil a la plus forte vente contrôlée

### COURS DE DANSES DE LA FÉDÉRATION DES AMICALES

La troisième séance des cours mixtes de danses modernes, organisés par la Fédération des Amicales Laïques de Roubaix, en son siège, Foyer des Amicales, 42, rue d'Alsace, aura lieu demain, dimanche 15 novembre, de 16 h. 30 à 19 h. 30, sous la direction de M. Marcel Pierson, assisté de M. Boullier.

Les jeunes gens et jeunes filles des Amicales de Roubaix sont cordialement invités à y assister. Les inscriptions sont gratuites et seront reçues dimanche à partir de 15 heures, au Foyer.

### CONCERT DE L'AMICALE ARCHIMÈDE

Dimanche 15 novembre à 15 heures, l'Amicale Archimède donnera, au profit de sa caisse de secours, un concert extraordinaire au Foyer des Amicales Laïques, 42, rue d'Alsace. Le programme est des plus attrayants.

Dans la première partie nous applaudirons : MM. Victor Steclebouet, baryton ; Marcel Baudouin, monologuiste ; J. Bagein, basse ; Robertys, illusionniste ; Hypotels, fin comique ; Mmes Zette Camé, diseuse ; Castelain, du Grand Théâtre de Genève.

Deuxième partie. — MM. Debauvert, baryton Mil Dhen chanteur réaliste ; Jojo remarchand comique ; Laurent, ténor ; Decottignies, comique genre ; Mi Sol Si attraction ; Mlle Lucienne Vandenhaute, cantatrice.

Le piano d'accompagnement sera tenu par M. Robert Jeretz.

Le spectacle se terminera par Manu-Militaire, en un acte.

Les enfants de l'école, qui seront conduits par leurs maîtres, seront repris par les parents. Belle matinée en perspective, à laquelle nous désirons le succès qu'elle mérite.

### REUNION DE L'AMICALE DU BOIS

Dimanche à 10 h. 30, à l'Ecole de la rue du Bois, aura lieu sous la présidence d'honneur de M. Georges Selliez, président de l'Union des Amicales Laïques du Nord et président de la Fédération de Roubaix, la réunion générale annuelle de l'Association.

Indépendamment des nombreuses questions figurant à l'ordre du jour, parmi lesquelles : Renouvellement de la Commission et distribution des cartes pour le concert du 13 décembre, celle relative à l'existence de notre vieille école y sera traitée tout particulièrement.

L'assemblée sera terminée par le tirage d'une tombola gratuite entre tous les membres présents.

### « LE CID » PAR LES TOURNÉES BARET

Pour leur prochain spectacle du Cycle, les Tournées Ch. Baret nous donneront « Le Cid », le grand chef-d'œuvre de notre littérature dramatique.

L'interprétation sera, paraît-il, remarquable.

Voir en 6e page l'annonce des GRANDS MAGASINS SIGRAND & Cie

## WATTRELOS

## Au Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de Wattrelos s'est réuni en session ordinaire vendredi, à 19 h. 30, à la Mairie, sous la présidence de Henri Briffaut, député-maire, entouré de MM. Lecomte, Delvainquière et Pesin, adjoints, 24 conseillers sont présents. A l'unanimité, M. Louis Dornier est élu secrétaire pour la session.

Le procès-verbal de la séance du 3 octobre dernier est adopté sans observation.

**Bureau de Bienfaisance** — Le Conseil émet un avis favorable aux marchés passés par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance pour les fournitures de pain, viande et charbon aux indigents pendant l'année 1926.

**Versement au fonds de retraites des salariés communaux.** — Le Conseil autorise le Receveur Municipal à effectuer un placement de 5.079 francs en rentes 6 % sur l'Etat, à la Caisse des Dépôts et Consignations pour constituer le fonds de retraites des salariés communaux, dont le produit servira ultérieurement à payer les pensions communales.

**Fournitures d'imprimés et de bureau** — Le Conseil approuve les devis et cahier des charges pour l'adjudication des fournitures d'imprimés et de bureau nécessaires aux divers services municipaux pendant l'année 1926.

**Fourniture de viande à l'Hôpital-Hospice.** — Le Conseil émet un avis favorable au projet de travaux supplémentaires pour la construction d'un aqueduc à l'Hôpital-Hospice, s'élevant à 16.693 fr. 98 et vote une subvention complémentaire de pareille somme à prélever sur les ressources libres de l'exercice courant pour permettre à la Commission Administrative de faire exécuter ces travaux.

**Vote d'un crédit complémentaire pour l'entretien des écoles.** — Le Conseil vote un crédit complémentaire de 15.000 francs pour faire face aux dépenses d'entretien des éco-

---

FEUILLETON DU 14 NOVEMBRE 1925. — N° 42

# LE DOMINO ROSE

— Par Alexis Bouvier —

— Ça ne fait rien, monsieur, montez. Ah ! vous savez, c'est bien tenu... C'est mon épouse qui fait le ménage... Ce n'est pas grand, mais c'est gentil : deux petites pièces... et une vue, monsieur : vous allez voir ça... Vous voyez tous les toits de la rue de Rivoli et un peu le dessus des arbres des Tuileries. Vous ne vous figurez pas ce que c'est joli, cette verdure au-dessus des tuiles, dans la fumée...

Coindet avait suivi le portier dans son ascension. Il entra dans la chambre et ne fut pas peu surpris de l'exagération du prix en regard de la pauvre chambrette dans laquelle il se trouvait... lorsque le concierge, d'un air satisfait, lui dit :

— N'est-ce pas... ce n'est pas riche, mais c'est gentil...

Il répondit naïvement :

— Les punaises doivent être joliment bien ici. Enfin ce n'est pas pour moi, et j'ai des ordres...

— Mon Dieu, monsieur, fit le concierge, je ne vous dis pas que c'est neuf. Le concierge qui était ici avant moi avait hérité du mobilier d'un de ses locataires lequel, devenu riche, lui en a fait cadeau... ce n'est pas de notre temps ne les locataires se conduiraient ainsi : du reste, il ne s'est pas gêné mon prédécesseur. Il me l'a vendu... et le double de ce qu'il valait... mais il fallait une chambre à notre Alfred...

— Eh bien ! monsieur, c'est entendu... Quand pourra-t-on entrer ?

— Mais... demain, monsieur... ce soir je fiche l'autre à la porte : un panier percé, c'est le quatrième mois qu'il me doit...

Coidet pensa que si on lui louait soixante francs, c'était pour rattraper ces quatre mois perdus, car la chambre et le cabinet qui précédait ne valaient pas la moitié du prix.

Coindet se retira en disant :

— Du diable si je comprends un mot à tout cela !.. Enfin, ça ne me regarde pas... obéissons...

Et le grave garçon regagna la rue d'Orsel, où il raconta à Caroline le résultat de sa course. Celle-ci apprêta aussitôt une grande malle qu'elle remplit de vêtements, et le lendemain matin accompagné par Coindet elle la fit porter rue Mondosi.

En entrant dans la petite chambre, Caroline fut prise d'une vive émotion : elle resta quelques secondes appuyée au cadre de la porte à la stupéfaction de Coindet qui comprenait de moins en moins.

— Je parie, dit ce dernier, que vous avez été élevée ici ?

— Oui ! oui, répondit vivement Caroline pour éviter d'autres questions.

— Ah ! très bien... je comprends maintenant pour le mariage de votre enfant, vous voulez lui donner votre chambre de jeune fille.

A cette pensée, Caroline épouvantée, regarda Coindet. Celui-ci étonné de l'étrangeté de son regard, lui dit :

— Qu'avez-vous madame Vallier ?

— Rien, rien, mon ami, fit-elle vivement. Ne m'interroges pas, Coindet, et aide-moi...

— A vos ordres madame Vallier.

Et, aussitôt, sur les indications de Caroline, Coindet plaça les quelques meubles qui se trouvaient dans la petite chambre. Moins d'une heure après, tout était en place. Caroline regagna sa demeure et trouva chez elle Renée, mademoiselle Mémée et Maurice. Depuis la veille, ce dernier était reçu officiellement chez madame Vallier et devait venir chaque jour faire sa cour à l'heureuse Renée.

C'était un riant tableau que troublait seulement le front sombre de Caroline.

Tout ce que le rêve pouvait construire dans les jeunes imaginations des amoureux, était discuté par eux : les serments, les promesses, s'échangeaient sans fin. Ils étaient, les deux jeunes gens, en route pour le pays charmant de l'amour, qu'on pourrait appeler le pays des chimères. Chaque fois que revenait la phrase éternelle des gueux :

— Ah ! si nous étions riches !

— Bah ! répondait Maurice, ça ne sera pas long ; nous travaillerons, voilà toute l'affaire.

C'était une bien douce musique qui se chantait dans ce concert de deux âmes. Et puis les mains dans les mains dans d'autres moments muets tous deux, les yeux dans les yeux ils restaient des heures, se contemplant, et sans qu'un mot sortît de leurs lèvres : que d'amour, que de tendresse ils s'étaient promis !

Renée poursuivait la chimère de la vie entourée de tous ceux qu'on aime : une fois mariée on quittait le quartier Montmartre, on descendait rue Saint-Honoré et l'on vivrait en famille, avec la mère de Renée et l'oncle Antoine. Maurice trouvait cela tout naturel.

Ils étaient tous les deux près de la fenêtre, Caroline les regardait, heureuse de voir l'air de santé de sa fille heureuse de la transformation que l'amour honnête avait apportée dans sa nature souvent maladive. Ce cap terrible de la première jeunesse allait donc être bientôt heureusement passé, et la maternité allait enfin amener la vie robuste dans ce corps si délicat à élever.

Elle contemplait silencieusement les deux amoureux, lorsqu'on frappa ; la concierge entra, lui remit une lettre. Elle l'ouvrit et sa physionomie changea, elle dit bas :

— Enfin !

Elle jeta un châle sur ses épaules, et descendit rapidement en disant à Mémée et à Coindet pour ne pas troubler le tête-à-tête de Maurice :

— Restez là, mes enfants, je reviens bientôt.

Une demi-heure après elle était rue St-Honoré, et disait à l'oncle Antoine :

— Monsieur Verdier, voici la lettre que je viens de recevoir...

L'oncle de Maurice lut la lettre et lui dit :

— Nous l'avions prévu... Etes-vous prête !

— Oui.

— Eh bien, mon enfant... Il faut agir.

— Je suis venue pour vous demander conseil.

— Il faut faire en tout point ce que nous avons décidé. Vous avez du courage ?

— Oh ! l'en aurai.

— C'est surtout du courage moral qu'il faut... savoir imposer à sa nature ce qui est contre elle, aller jusqu'au bout sans faiblesse, sans pitié...

— Je suis prête, monsieur Verdier.

— Agissez donc... J'attendrai un signe de vous pour vous joindre.

— Si vous permettez, je vais répondre tout de suite... et en retournant chez moi, je porterai la lettre.

— C'est cela, le plus tôt vous le mieux.

Caroline se mit au bureau et écrivit :

« Mon ami,

» Je reçois à l'instant ta lettre, et, tu le vois, je me hâte d'y répondre. Je crois comme toi que nous devons nous revoir, nous avons de graves choses à nous dire... Je suis prête. Fixe toi-même un rend